

Nombre de membres

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 9 avril à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

Etaient présents :

M. ROUSSEL, Mme RANNOU, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, M. LE BIHAN, Mme MARTIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées :

Mme BRANCHEREAU, Mme CAPITAINE-GUEVEL, Mme CLOUET

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAJEANNE à Mme LE HEIN, Mme MAUCHRETIEN à Mme STEFANI

M. LE BIHAN a été élu Secrétaire de Séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2024**DL_2024_04_02**

Monsieur ROUSSEL expose :

Le Conseil d'Administration est informé des demandes de subventions des associations à caractère social.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer les subventions réparties de la façon suivante pour l'année 2024 :

Imputation 428 -65748210

Fonctionnement

• BANQUE ALIMENTAIRE	1 100 €
• G.A.S.PROM A.S.T.I	300 €
• GENETIQUE CHAPELAINE	200 €
• LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	100 €
• M.R.A.P.	200 €
• PORTE OUVERTE CHAPELAINE	600 €
• RESTAURANTS DU COEUR	1 400 €

- SECOURS CATHOLIQUE
- SECOURS POPULAIRE

TOTAL GENERAL

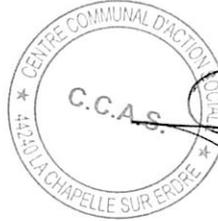
7 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 10 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Laurence RANNOU